

Question présentée par le député :

M. Francisco Valentin

Date de dépôt : 17 mars 2022

Question écrite urgente pour un état des lieux urgent des logements insalubres à Genève

Selon les dires du conseiller d'Etat chargé du département du territoire (DT), Genève recèle des lieux d'habitation absolument insalubres qui justifient la décision du Conseil d'Etat de violer gravement le principe de l'article 2 de la constitution cantonale qui impose aux élus, Conseil d'Etat compris, de respecter la volonté du Souverain lorsque celle-ci est exprimée clairement.

Ignorant que Genève recèle de tels logements ouverts à la location, a fortiori dans son parc immobilier subventionné, cette déclaration fleure bon un populisme qu'il aime pourtant discréditer ad nauseam. C'est peut-être de vieilles réminiscences de son enfance qui le font se tromper de débat. Quand bien même de tels logements nécessitent un relogement immédiat de familles, on ne voit en quoi ces situations pourraient prendre le pas sur des résidents se trouvant dans la même situation. Or c'est précisément ce qu'a voulu le Peuple en acceptant cette initiative. La législation d'application que vient d'éditer le Conseil d'Etat ne tient pas compte de cette décision qui est pourtant incontournable.

Outre les gesticulations habituelles de la majorité de ce Conseil d'Etat désormais campé à gauche, les citoyens de ce canton ont le droit de connaître les raisons sérieuses qui ont conduit l'exécutif à transgresser si gravement la volonté du Peuple.

Pour cette raison, serait-il possible au Conseil d'Etat de diligenter, aussi urgemment que possible, un état des lieux des logements insalubres et reconnus comme tels et, surtout, du nombre de familles qui vivent dans ces bidonvilles cachés ?

Question subsidiaire : Quels sont les moyens légaux de contraindre ces marchands de sommeil de mettre immédiatement aux normes des lieux qui seraient qualifiés d'insalubres au logement, indignes d'une ville comme Genève ? Car bien évidemment, je n'imagine pas que des immeubles appartenant à l'Etat soient insalubres.